

DREAL Rhône-Alpes

A l'attention de M. Thierry JULIEN
Plateau de Lautagne
3, avenue des Langories - BP 173
26906 Valence cedex

Etoile sur Rhône, le 29 janvier 2013

Lettre recommandée avec avis de réception n° 1A 078 404 8241 6

Objet : nouvelle rubrique 3642 de la nomenclature ICPE

Référence : UTDA-EN-12-0567-TJAP

Pièce jointe : courrier transmis à la DDPP Drôme

Monsieur JULIEN,

En réponse à votre courrier en date du 21 juin 2012 dans le cadre de la transposition de la nouvelle directive relative aux émissions industrielles (IED) et en application du décret n°2012-384 du 20 mars 2012 introduisant la rubrique 3642 dans la nomenclature des installations classées, veuillez trouver en pièce jointe notre réponse transmise à la Direction Départementale de la Protection des Populations Drôme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur JULIEN, l'expression de mes salutations distinguées.

Guillaume FRAGNE
DIRECTEUR GENERAL





BRIOCHE PASQUIER ETOILE

**Direction Départementale de la Protection des
Populations Drôme**

A l'attention de M. PEJOT –
Responsable du bureau environnement
33, avenue de Romans
BP96
26904 Valence Cedex 9

Etoile sur Rhône, le 29 janvier 2013

Lettre recommandée avec avis de réception n° 1A 078 404 8242 3

Objet : nouvelle rubrique n°3642 de la nomenclature ICPE

Pièces jointes : extrait du DAE de Brioche Pasquier Etoile et rubrique n°3642

Monsieur PEJOT,

Suite au courrier de M. Thierry JULIEN, inspecteur des installations classées en charge du site de Brioche Pasquier Etoile, datant du 21 juin 2012, veuillez trouver ci-dessous notre positionnement concernant l'introduction de la rubrique 3642 dans la nomenclature des IC selon le décret n°2012-384 du 20 mars 2012.

Tous les calculs ont été effectués à partir des données renseignées dans le Dossier de Demande d'Exploiter d'avril 2010 référence D2907-0945 FA. Les éléments utiles ont été associés à ce courrier en pièces jointes. Veuillez trouver ci-dessous le raisonnement qui a amené à nous positionner aujourd'hui vis-à-vis de cette nouvelle rubrique des IC :

- Produits d'origine végétale : **74,90 t / jour.**

- Produits d'origine animale (œufs liquide) : 8,11 t / jour auxquels nous ajoutons les produits issus du lait (beurre et poudre de lait) : 13,40 t + 1,14 t = 14,54 t / jour.
Soit un total de **22,65 t / jour.**

- Produits d'origine végétale + produits d'origine animale + produits issus du lait
= **97,55 t / jour.**

- Proportion de matière animale (en pourcentage de poids) dans la quantité entrant dans le calcul de la capacité de production de produits finis = **22,65 / 97,55 t / jour = 23,22 % = A.**

BRIOCHE PASQUIER ETOILE - SAS au capital de 2058625 Euros
BP 75 - 26800 ETOILE SUR RHONE - France - Tél : 04.75.57.65.00 - Fax : 04.75.57.43.59
RCS ROMANS 305689895 - Siret : 30568989500012 - N° Ident. TVA : FR75305689895 - APE : 1071A





BRIOCHE PASQUIER ETOILE

Selon le cas n°3 de la rubrique 3642 et selon le raisonnement effectué ci-dessus, la capacité de production étant supérieure à 75 t / jour en matières premières animales et végétales avec $A = 23,22 \%$, le site de Brioches Pasquier Etoile semblerait être soumis à cette rubrique.

Par conséquent, sous réserve que la démonstration présentée corresponde aux critères de calculs demandés, veuillez m'indiquer la démarche à suivre pour se mettre à jour avec cette évolution.

Restant à votre disposition pour d'éventuels renseignements complémentaires, je vous prie d'agréer, Monsieur PEJOT, l'expression de mes salutations distinguées.

Guillaume FRAGNE
DIRECTEUR GENERAL

Copie à : M. Thierry JULIEN, inspecteur des IC



1.5.2.4. Consommation totale en matières premières

Le tableau suivant présente le tonnage de matières premières consommé en considérant une production en trois huit sur l'ensemble des lignes (actuelles et nouvelles) :

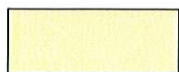
	QUANTITE (kg par 24 h)			
	Consommation lignes actuelles	Consommation levain	Consommation futures lignes	TOTAL
Farine	22 247	3 271	25 916	51 434
MGV	2231	-	165	2 396
Levure	901	-	902	1 803
Sel	523	61	529	1 113
Caroube	491	-	303	794
Pépites chocolat	1 370	-	-	1 370
Sucre	4 089	-	3 784	7 873
Fructomix	1 929	-	2 057	3 986
Huile	1 063	-	440	1 503
Fourrage fruits	1 620	-	-	1 620
Fourrage chocolat	1857	-	3 960	5 817
Frangipane	1 224	-	-	1 224
Rhum	69	-	-	69
Fleur d'oranger	60	-	-	60
Œufs liquide	5 030	-	3 080	8 110
Beurre	5310	-	8 091	13 401
Poudre de lait	366	-	769	1 135
TOTAL consommation	50 380	3 332	49 996	103708



Produits issus du lait (rubrique 2230 de la nomenclature relative aux Installations Classées)



Produits d'origine animale (rubrique 2221)



Produits d'origine végétale (rubrique 2220)



Produits ne rentrant pas dans le décompte des rubriques 2220, 2221 et 2230



La quantité totale de produits entrant dans la fabrication de la société Brioches Pasquier Etoile représentera à terme 103 708 kg, soit 110 tonnes par jour (cette consommation ne comporte pas l'eau introduite dans les préparations).

Cette quantité n'entre pas en totalité dans les rubriques de classement de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement. Les quantités à prendre en compte sont :

- Préparation ou conservation de **produits d'origine végétale** (rubrique n° 2220) : 74.9 tonnes par jour, soit 80 tonnes.
- Préparation ou conservation de **produits d'origine animale** (rubrique n° 2221) : 8,11 tonnes par jour. Nous retiendrons **10 T**
- **Lait** (réception, stockage, traitement, transformation ; rubrique n° 2230) : **252 568 équivalents laits par jour. Nous retiendrons 255 000 litres** (1 kg de beurre = 18 litres équivalent lait et 1 kg de poudre = 10 litres équivalent lait).